



# Alexandre Benalla placé en détention provisoire

**Justice.** Il est soupçonné d'avoir violé son contrôle judiciaire.

Un juge des libertés et de la détention (JLD) a décidé mardi soir le placement en détention provisoire d'Alexandre Benalla, soupçonné d'avoir violé les conditions de son contrôle judiciaire dans le cadre de l'enquête sur ses agissements du 1er Mai à Paris, a-t-on appris auprès de son avocat. Me Jacqueline Laffont a annoncé son intention d'interjeter appel de cette décision, qu'elle qualifie d'« injuste ». « La justice sous pression n'est jamais une bonne justice, a-t-elle déclaré à des journalistes. Alexandre Benalla ne devrait pas dormir en prison ce soir. » Les juges d'instruction chargés de l'enquête sur les violences survenues en marge de la manifestation du 1er mai avaient convoqué Alexandre Benalla au tribunal de grande instance de Paris pour l'entendre sur une éventuelle violation des obligations de son contrôle judiciaire.

**Échanges enregistrés**  
Le 31 janvier dernier, le site d'informations Mediapart a diffusé des enregistrements clandestins de conversations datant du 26 juillet entre l'ex-chargé de mission de l'Élysée et Vincent Crase, également mis en examen dans ce dossier, alors que les deux hommes avaient interdiction d'entrer en contact. Ils avaient été mis en examen le 21 juillet pour violences, notamment, pour avoir molesté des manifestants en marge du cortège du 1er Mai, à Paris, et placés sous contrôle judiciaire. Vincent Crase a également été entendu mardi par les magistrats. Le JLD devait, lui, se prononcer sur une éventuelle révocation de son contrôle



■ L'ancien homme de confiance du chef de l'État écroué. MAURIPP

judiciaire et son placement en détention provisoire. Alexandre Benalla a été licencié de l'Élysée en juillet 2018 après la diffusion de vidéos le montrant, casqué, en train de violenter ces manifestants en marge des manifestations du 1er Mai à Paris alors qu'il était observateur parmi les policiers. Les images du 1er mai n'ont été

que le révélateur des avantages dont Alexandre Benalla a bénéficié à l'Élysée, de ses relations avec le chef de l'État et certains de ses proches, de l'usage qu'il a continué de faire de passeports diplomatiques malgré son licenciement, de ses voyages en Afrique ou encore de ses relations amicales et d'affaires parfois troubles.

## Le rapport du Sénat dévoilé ce mercredi

Après six mois de travaux, la commission d'enquête du Sénat sur "l'affaire Benalla" rend mercredi ses conclusions qui pourraient entraîner des suites judiciaires pour l'ex-homme de confiance d'Emmanuel Macron et se révéler embarrassantes pour l'Élysée. Les préconisations des élus, qui ont auditionné l'ancien chargé de mission de la présidence à deux reprises, seront dévoilées

mercredi, à 11 h, par le président Les Républicains (LR) de la commission, Philippe Bas, et les rapporteurs Muriel Jourda (LR) et Jean-Pierre Sueur (Parti socialiste). « Le rapport comportera des préconisations et des suites judiciaires, pour faux témoignage par exemple, sont possibles », a confié lundi une source à la chambre haute.